

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2020

---

PROROGATION ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3355)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N° 116

présenté par  
M. Gosselin

à l'amendement n° 111 du Gouvernement

-----

### ARTICLE 1ER BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.